

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 40 (1904)
Heft: 48

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

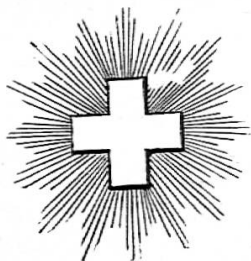
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Le régent de chez nous. — Lettre de Paris. — Chronique scolaire : Vaud, Berne, Japon. — Correspondance. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Histoire : Conquête de l'Argovie. — Composition. — Dictées. — Principes d'analyse logique.*

LE RÉGENT DE CHEZ NOUS

En vérité, je vous le dis, Monsieur Vithon
Est bien le plus heureux des régents du canton.
Cinquante ans. Bedonnant, souriant, quand il passe
Devant chez moi, le soir, au sortir de sa classe,
Je l'envie et me dis, en tirant mon chapeau :
« Que ne suis-je régent aussi dans un hameau ! »

Car il vous faut savoir que, dans notre village,
L'instituteur Vithon est un grand personnage.
Rien ne se fait sans lui : Jean-Louis, son voisin,
Vend-il à son scieur quelque tronc de sapin,
C'est Monsieur le régent qui cubera la bille ;
David à l'assesseur veut-il placer sa fille,
L'instituteur mandé donnera son avis,
Et ses sages conseils bientôt seront suivis ;
Notre laitier Jacob, aux fins de mois, le prie
De mettre à jour le grand livre de laiterie.
S'agit-il de contrats d'assurance, d'impôt
Ou de recensement, il est l'homme qu'il faut :
Un régent, n'est ce pas, mais c'est presque un notaire !
Nul ne sait comme lui remplir un formulaire !
Comptable, homme de loi, géomètre-arpenteur,
Il est un peu cela, Vithon l'instituteur !
Il sait tout, il veut tout. Et même l'on raconte
Que de notre boursier il établit les comptes !
(Car, entre nous soit dit — le boursier Jean Favez,
Bon enfant comme tout, n'est pas... vous comprenez ?...)

Songez que le régent est secrétaire encore
Du Conseil général ; qu'il dirige « l'Aurore »,
Chœur d'hommes qu'il fonda pour l'honneur de Borins :
Qu'il est du Comité de tir, chante au lutrin,
De maint agriculteur doit soigner les abeilles,
Et de notre syndic taille, au printemps, les treilles !!
Et saluez bien bas le régent de chez nous,
Ainsi que nos deux cents paysans le font tous !

*

Ce n'est pas là d'ailleurs sa seule récompense.
Nos gens n'ignorent point le mot : reconnaissance.
On sait la lui prouver de diverses façons.
Ainsi, quand Jean-Louis maria ses garçons,
Il invita Monsieur le régent et sa dame.
Un baptême a-t-il lieu ? Bien vite on le réclame,
Pour réciter des vers ou chanter son couplet.
Le jour de « l'Abbaye », il a droit au banquet,
Car seul il sait porter le toast à la patrie...
Dans toutes les maisons, quand on fait boucherie,
Il dine tour à tour, durant les mois d'hiver,
Et mange du boudin excellent et... pas cher !
Dès qu'avril, dans les prés, sème ses violettes,
On apporte à Monsieur les premières fleurettes ;
A lui les fruits mûris au soleil de l'été,
Et le moût en automne au pressoir dégusté !
C'est à qui lui fera la meilleure surprise :
Lorsqu'on a distillé, flacons d'eau-de-cerise,
Et, quand on fait au four, gros pain bis savoureux.
Comme il n'a pas de poule, on lui donne des œufs ;
Et, lorsque ses semis ont manqué, je présume
Que nos bons paysans fournissent les légumes.

*

Ce n'est pas tout. Songez aux satisfactions
D'ordre moral ! Les chefs des grandes nations
Ne sont pas honorés comme Borins l'honore :
La classe, en même temps, le respecte et l'adore.
Il connaît nos enfants comme un père les siens,
Et s'attache aux nouveaux sans quitter les anciens.
Il nous a tous instruits, nous parents, et nous sommes,
Grâce à lui, devenu des femmes et des hommes...

Il se dit tout cela, sans doute, quand le soir,
Il fait sa promenade, ou qu'on le voit s'asseoir
Sur quelque banc rustique où l'amitié l'attire,
Et c'est ce qui lui met sur sa lèvre un sourire.
Il se dit tout cela, ce bon Monsieur Vithon...
Et c'est le plus heureux des régents du canton.

A. ROULIER.

LETTRE DE PARIS

Le Congrès de la Ligue de l'enseignement, qui s'est tenu à Amiens, dans les derniers jours de septembre, a entendu et discuté les rapports préparés par *cinq* commissions sur les questions suivantes : 1. Propagande générale ; 2. Fréquentation scolaire ; 3. Professions féminines ; 4. Enseignement professionnel ; 5. Morale laïque. A l'annonce d'un tel programme, beaucoup avaient songé au proverbe : « Qui trop embrasse, mal étreint » ; et, pour mon compte personnel, je persiste à croire, après l'événement, que les assemblées de ce genre feraient une besogne meilleure et plus féconde si elles limitaient leurs ambitions à un sujet unique sur lequel tous les congressistes auraient pu méditer à loisir, et dont la discussion publique se poursuivrait sans hâte, dans le calme et avec l'ampleur nécessaire, en des séances où chaque opinion jouirait du temps matériellement indispensable pour s'expliquer et pour conquérir la part d'attention qu'elle est en droit de prétendre. Je vous trouve plus avisés et plus pratiques, chers collègues de la Suisse romande, qui n'aviez voulu mettre à l'étude, pour votre récent congrès à Neuchâtel, que ces deux importants problèmes : les examens de recrues et l'éducation des jeunes filles. Encore peut-être était-ce un de trop ! — Tout cela dit, d'ailleurs, sans la moindre intention de rabaisser le travail qui s'est fait à Amiens — je parle du travail proprement pédagogique et non de l'autre, du politique, qui ne me plaît guère — ni surtout la valeur documentaire, soit théorique, de rapports tout à fait remarquables, comme, par exemple, celui de M. Gourdon sur l'enseignement de la morale laïque, ou celui de M^{lle} Mattmann sur les professions féminines, ou encore celui de M. Quenardel sur la fréquentation scolaire. Je ne méconnais pas non plus l'intérêt très vif qu'ont éveillé certaines communications d'un ordre plus particulier, comme celle de M^{lle} Saffroy, inspectrice à Paris, sur un tout nouveau mode d'enseignement, *l'idée du progrès rendue par l'image*, ou bien encore ce plan d'éducation *par les fêtes* que présenta le rapporteur de la première commission : une vieille idée de Rousseau, que la Révolution avait essayé de mettre en pratique, à laquelle nous commençons à revenir et dont nous réussirons peut-être à tirer quelque chose.

Il ne m'est pas possible de donner ici, je ne dirai pas un résumé, si succinct soit-il, des séances du Congrès, mais même seulement la liste, dans leur teneur complète, des vœux dont le vote a terminé la discussion des différents rapports. Je relaterai seulement en gros que *l'obligation de l'enseignement professionnel* y figure ; — que l'enseignement de la morale y est présenté comme devant s'inspirer des principes suivants :

La morale est un produit de l'évolution humaine ; par son perfectionnement méthodique, elle deviendra de plus en plus scientifique ; elle est donc absolument indépendante de toute doctrine religieuse ou métaphysique ; elle est exclusivement laïque.

Elle a un objet purement humain, qui est de régler les rapports entre les hommes et entre les peuples, suivant les lois de la raison et d'après les données de la science ;

— que le désir y est exprimé de l'introduction de la *puériculture* dans les programmes d'études des élèves-maîtresses ; ainsi que de la multiplication des *écoles professionnelles*, en vue de parer aux dangers de l'apprentissage pour les jeunes filles, et de la création de *cours professionnels spéciaux* qui apprennent aux jeunes filles certains travaux suffisamment rémunérateurs, pouvant s'exécuter au foyer familial ; — enfin que l'Etat y est invité à organiser au plus tôt l'*enseignement des adolescents*. Ce sont là, à mon sens, les idées ou propositions essentielles qui émergent de la foule, un peu confuse, des conclusions adoptées.

Je dis les idées ou propositions essentielles ; mais c'est en faisant abstraction des vœux émis touchant la *fréquentation scolaire*, grave et difficile problème qui, tant qu'il n'aura pas été résolu d'une manière à peu près satisfaisante, demeurera, au point de vue pratique, le principal sujet de préoccupations et de craintes des amis sincères de l'enseignement laïque. Peut-être aurait-il fourni à lui tout seul une matière suffisante aux délibérations du Congrès ! On l'a bien vu à la discussion, tout ensemble très ardente et très nourrie, qu'a provoquée le rapport de M. Quenardel, rapport qualifié de superbe par un de ceux qui en ont combattu le plus vigoureusement la thèse générale. Le vif du débat a porté sur la suppression ou le maintien des *Commissions scolaires*. Le deuxième bureau en proposait le maintien, mais avec une modification importante : *la présence de l'instituteur ou de l'institutrice avec voix délibérative*, en s'appuyant sur des expériences faites et des résultats obtenus à Saint-Quentin et à Boulogne-sur-Mer. « La présence de l'instituteur aux délibérations de la commission scolaire, disait le rapporteur, loin d'être une cause d'inquiétude, a été très précieuse et considérée comme toute naturelle, lui seul étant bien placé pour diriger les démarches et rendre vraiment pratique le fonctionnement de cet organisme... » Et après avoir pesé les objections faites à cette réforme, il concluait que les avantages en surpassaient les inconvénients. C'est à cette manière de voir que s'est finalement rangée l'assemblée.

Pour vous donner, sous la forme la plus brève possible, la substance et l'esprit du plan de réorganisation qu'elle a sanctionné de son vote, voici en quels termes le président du Congrès a résumé ses travaux sur ce point :

Vous avez maintenu la commission scolaire communale, mais, par l'adjonction de l'instituteur (ou de l'institutrice), avec voix délibérative, et de délégués du préfet en nombre au moins égal à celui des délégués du Conseil municipal ; vous avez pris vos précautions contre les Conseils municipaux hostiles à la loi scolaire. Quant aux pouvoirs de la commission scolaire, vous avez pensé qu'il était sage de ne pas les augmenter et de leur laisser une action purement morale, en demandant toutefois que les préfets soient armés pour forcer au besoin les maires à se conformer aux prescriptions de la loi.

Vous avez ensuite voté une série de vœux auxiliaires ayant pour objet de faciliter et d'encourager la fréquentation scolaire, parmi lesquels nous relèverons le suivant : « Que les caisses des écoles soient assez largement dotées pour assurer à tous les enfants la gratuité des fournitures » ; celui présenté par M. Driessens : « Que tous les enfants nécessiteux trouvent gratuitement, à l'école, le repas de midi » ; — et cet autre, bien digne de recevoir de l'administration un accueil favorable : « Que la franchise postale soit accordée pour l'envoi des billets d'absence que l'instituteur a besoin d'adresser aux familles ».

Vous avez aussi demandé que les enfants ne soient admis à l'examen du certificat d'études que s'ils ont eu au moins onze ans au premier janvier de l'année, et qu'en aucun cas l'obtention de ce certificat ne soit une dispense de scolarité avant l'âge de douze ans révolus...

Le rapport de M. Quenardel renfermait aussi des propositions relatives à l'instruction des enfants anormaux. Elles ont été réservées pour un autre congrès.

H. MOSSIER.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. Société pédagogique vaudoise. Les instituteurs et institutrices des districts de Moudon et Oron ont décidé de s'unir en vue de l'organisation de l'assemblée de la *Société pédagogique vaudoise*, qui doit avoir lieu à Moudon, en 1905. Afin de prendre les premières mesures, une conférence, à laquelle avaient été convoqués tous les membres du corps enseignant des deux districts, a eu lieu samedi 12 novembre.

Un Comité d'organisation, composé d'instituteurs, a été nommé ; il sera complété par un certain nombre de citoyens choisis en dehors des membres de la société.

La question la plus importante à discuter était la fixation de la date de la réunion. Moudon doit, en effet, recevoir en 1905, la *Société cantonale des chanteurs vaudois*, et il s'agissait de savoir s'il était possible de faire coïncider, ou à peu près, les deux assemblées. Après une longue discussion, la Conférence a décidé que les réunions n'auraient pas lieu en même temps, et elle a laissé le choix de la date au Comité d'organisation.

La ville de Moudon n'étant pas un centre d'excursions faciles, l'emploi de la deuxième journée préoccupe un peu un certain nombre d'intéressés. La section « Attractions et Récréations » a été chargée de s'occuper de la chose et de rapporter dans une prochaine séance. Nous ne doutons pas, malgré les difficultés qui ne nous échappent pas, que nos amis de Moudon feront tout pour que la réussite de la réunion de 1905 soit complète. Nous ne doutons pas non plus que tous les membres du corps enseignant vaudois se donneront rendez-vous à Moudon, et assureront, eux aussi, la réussite de cette petite fête de famille, en profitant de l'occasion pour resserrer les liens qui les unissent.

Cz.

*** **Ecole normale.** — Un beau château... de gais villages... des chants... des sourires... de l'entrain et de l'enthousiasme... tel est le souvenir que la 1^{re} classe filles de l'Ecole normale garde de sa course d'études. Le but était : *Visite du château de Vufflens*. Dans un cadre paisible de vignes, de champs, de maisons grises, aux toits bas, le château dessine ses deux donjons blanchâtres. L'un, le plus élevé et le plus ancien, bâti en briques, est garni de machicoulis avec un parapet en saillie à jour ; l'autre, construit au XIV^e siècle, sert d'habitation, c'est un grand corps de logis carré, flanqué de quatre tourelles rondes à fraises et finissant en pointe. Ces deux donjons sont réunis par un travail surmonté par un clocher plus moderne, mais non moins pittoresque. Si l'extérieur du château offre un ensemble harmonieux et original, l'intérieur est plus froid, plus triste :

grands corridors garnis d'anciens portraits et de panoplies, hautes salles aux meubles sculptés, au plafond peint, éclairées par « l'électricité », mélange du XIV^e siècle et du XX^e siècle qui choque et laisse une curieuse impression. La visite du château fut la partie la plus intéressante de notre course, mais le retour par Monnaz est la partie la plus gaie et même la plus poétique. La plus gaie parce qu'à Morges, une collation gracieusement offerte mit de belle humeur toute notre joyeuse bande, la plus poétique, grâce à une promenade au bord du Léman : la lune frissonnait dans les eaux assombries, la Savoie allumait ses feux, tout était si calme, si beau que l'heure du départ sonna au milieu du regret général, c'était trop court. Les chants et les rires du retour renforcèrent encore le sentiment de profonde reconnaissance pour nos professeurs qui, avant le lourd labeur du dernier hiver, nous ont procuré une si belle journée. Encore de joyeux mercis de nous toutes.

Une élève. C. C.

— Le même jour et comme l'année dernière, les cinq classes de l'Ecole normale des garçons ont eu leur course dite « chasse au lièvre », dans les bois de Vernand et à Cheseaux.

*** — **Moyens d'enseignement.** — Le Département de l'instruction publique et des cultes a adressé aux commissions scolaires et au personnel enseignant une circulaire les informant que, dans le but de faciliter l'enseignement dans les écoles primaires, il a organisé un service de mise en circulation de tableaux muraux, pour l'enseignement intuitif, et des vues pour appareils à projections.

Les tableaux comprennent : 1. Leutemann, tableaux d'histoire naturelle (animaux indigènes et exotiques). 2. Deyrolle, histoire naturelle (plantes, industrie de la houille, phylloxéra, insectes nuisibles, anatomie humaine). 3. Göring-Schmidt, culture des plantes exotiques. 4. Lehmann, panorama de Jérusalem au temps de J.-C.

Il ne sera envoyé qu'un tableau à la fois; la durée du prêt sera d'une semaine au maximum.

Les vues pour appareils à projections comprennent des paysages et des villes de Suisse et de l'étranger, les monuments de la Suisse, les curiosités et grandes merveilles du monde, deux séries sur l'histoire suisse et autant sur la guerre de 1870, glaciers, volcans, mines, animaux, plantes, corps humain, etc.

D'autres séries, concernant surtout la géologie de la Suisse sont en préparation.

Le Musée scolaire, à Lausanne, possède trois appareils à projections qui seront mis à la disposition des écoles qui n'en possèdent pas. Ces appareils devront être pris directement au Musée scolaire, où seront données les indications nécessaires.

*** **Bureau des fournitures scolaires.** — Une circulaire vient d'être envoyée aux Commissions scolaires et aux dépositaires communaux, les priant de bien vouloir prendre patience au sujet de l'envoi des manuels ci-après :

1. Vallotton. Histoire biblique, Ancien Testament.
2. Recueil de calcul écrit pour le degré intermédiaire.
3. A. Déverin-Mayor. Manuel d'économie domestique.

La préparation et l'impression des deux premiers surtout exige plus de temps qu'on ne le pensait. Il est nécessaire que le Recueil de calcul écrit, le premier publié dans la série dont il fait partie, permette une application parfaite et serrée du plan d'études, qu'il soit en même temps un guide méthodique pour le personnel enseignant par une gradation bien observée de la matière d'enseignement.

Par la même occasion, nous avons le plaisir de dire que le manuel complet d'histoire suisse, par M. le professeur W. Rosier, de Genève, paraîtra dans les premiers jours de 1905. Nos élèves du degré supérieur, tout au moins les plus jeunes, sont ainsi certains de le recevoir au printemps prochain. Nous pouvons

leur annoncer par avance qu'ils auront entre les mains un superbe manuel et un livre excellent au point de vue de l'étude de notre histoire nationale. C'est un ouvrage qui prendra une place marquée dans les familles. Il y aura du reste lieu d'en parler longuement dès qu'il sera sorti de presse.

Avec la circulaire indiquée ci-dessus, il a été envoyé un bulletin de souscription pour la fourniture d'un dictionnaire à prix réduit aux élèves des écoles primaires.

Le choix peut être fait entre les dictionnaires *A. Gazier*, qui a déjà été fourni précédemment, et *Larive et Fleury*, édition scolaire. Au point de vue de certaines connaissances pratiques, le premier est peut-être supérieur, mais il perd par contre à la comparaison lorsqu'on se préoccupe du nombre des mots dont l'explication est donnée. Dans le dictionnaire Larive et Fleury, les illustrations sont nombreuses et très bien faites. L. Hz.

BERNE. — Subvention scolaire. — La question de l'emploi de la subvention fédérale à l'école primaire a soulevé à plusieurs reprises, au sein du Grand Conseil bernois, une vive discussion. On annonce aujourd'hui qu'une entente est intervenue entre les commissions du Grand Conseil chargées d'examiner cette affaire et le Conseil d'Etat.

D'après cette entente, la subvention totale serait répartie comme suit : 100 000 fr. à la Caisse de retraite des instituteurs; 30 000 fr. pour subsides aux instituteurs déjà âgés qui voudront se faire recevoir dans cette caisse; 30 000 fr. pour supplément de pension aux instituteurs primaires retraités; 60 000 fr. pour amélioration de l'enseignement normal officiel; 50 000 fr. comme supplément aux communes obérées, qui, d'après la loi sur l'école primaire, sont en droit de revendiquer une subvention extraordinaire de l'Etat. Ce supplément devra être employé à améliorer le traitement des instituteurs. Enfin, 83 000 fr. aux communes pour la nourriture et les vêtements d'écoliers indigents. Celles des communes qui font actuellement suffisamment dans ce domaine pourront employer la somme leur revenant à un autre des buts prévus par la loi fédérale.

Cette répartition serait fixée, pour une durée de cinq ans, par décret du Grand Conseil.

*** **Le budget d'un instituteur japonais.** — Voici le budget d'un instituteur primaire de campagne, pour lui, sa femme et son fils, pendant un mois :

18 litres de riz (3 ^e qualité)	4.60
Légumes et poissons	1.50
Location de literie, couvertures, etc.	1.50
Loyer d'une maison	0.08?
Eclairage et chauffage	0.75
1,8 litre de sauce, 2 ^e qualité	0.42
Thé	0.30
Objets nécessaires pour écrire	0.30
Education d'un enfant	0.20
Bain tous les trois jours	0.20
Impôts sur le logement	0.15
Chaussures	0.15?
Divers	1.18

Total 11.33

C'est-à-dire 11 yen 33, soit 29 fr. 46, le yen valant 2 fr. 60. Car j'ai négligé de dire qu'il s'agit d'un instituteur de la province de Kikonzen (Japon). On ne dit pas si le traitement est en proportion du prix de la vie. Voilà un pays où l'indemnité de logement ne doit pas grever lourdement le budget de l'instruction publique.

CORRESPONDANCE

Réponse à M. Leroy.

Traitant, dans un article général, de la liberté de conscience chez l'instituteur, j'ai cité des faits précis, certains. Dans sa lettre à l'*Educateur* du 19 novembre, M. le pasteur Leroy s'étonne que j'aie fait intervenir la question des abus de pouvoir à propos de la lettre signée « Un père de famille » parue dans le *Semeur* ; il ne voit pas le rapport que ces deux sujets offrent entre eux. Qu'il me permette de faire remarquer que tous deux rentraient dans le titre de l'article, et que cela doit suffire.

En parlant du droit de contrôle des autorités scolaires, nullement contesté, à propos d'un pasteur qui demande des candidats à une place vacante de se charger d'une école du dimanche, M. Leroy déplace la question et me fait dire ce que je n'ai pas dit et ce que je suis loin de penser.

Il est permis, enfin, dans un journal dont l'un des principaux buts est la défense des intérêts du corps enseignant, de traiter d'une question aussi vitale, aussi brûlante et actuelle, que celle du respect de la liberté de conscience, sans encourir le reproche d'ingratitude. Il y aurait, certes, mauvaise grâce à contredire M. Leroy sur ce point ; seule, l'énumération qu'il donne des services rendus aux instituteurs par de nombreux pasteurs peut me décider à rappeler ici que ces services sont le plus souvent réciproques ; qu'il me suffise de mentionner la part prise par de nombreux régents au développement du chant sacré, aux œuvres intéressant l'Eglise, aux cultes liturgiques supplémentaires, etc., toutes choses excellentes à la condition d'être accomplies librement, et auxquelles nous espérons que le concours des instituteurs ne fera jamais défaut... qu'ils soient ou non assurés de la mémoire du cœur¹.

E. BRID.

BIBLIOGRAPHIE

*** Reçu le 43^{me} Rapport du Comité de l'Orphelinat de Daillens-Cossonay-Penthaz.

*** L'un des plus charmants livres qui aient jamais captivé la jeunesse est certainement *Antonio Giovanni* ou les suites d'un mensonge, par Mme N. Souvestre. Genève, A. Jullien, éditeur. Prix : 2 francs ; relié toile, 3 fr. 50.

Il était épuisé depuis longtemps et introuvable, malgré ses nombreuses éditions.

Il a paru intéressant à M. Jullien de remettre en circulation cet excellent livre, et cela sous une forme rajeunie quant au style et d'un prix si modique qu'il est à la portée de toutes les bourses.

Il a sa place marquée dans toute bibliothèque populaire et dans toute famille qui a des enfants.

*** *L'Agenda de l'agriculteur et du vigneron* pour 1905 vient de paraître chez Payot & Cie, à Lausanne. Ce carnet, solide et beau, fera la joie de ceux qui aiment à se renseigner. Lire dans l'appendice « Mildiou et Destruction des mauvaises herbes par des substances chimiques ». La table, pour cubage des bois en grume, rendra service aux régents de la campagne.

M.

PENSÉE

*** L'art d'enseigner n'est que l'art d'éveiller la curiosité des jeunes âmes pour la satisfaire ensuite, et la curiosité n'est vive et saine que dans les esprits heureux. Les connaissances qu'on entonne de force dans les intelligences les bouchent et les étouffent. Pour digérer le savoir, il faut l'avoir avalé avec appétit.

ANATOLE FRANCE.

¹ Le débat est clos (*La Réd.*).

PARTIE PRATIQUE

HISTOIRE

Conquête de l'Argovie.

Comme préparation à cette leçon, les élèves doivent reconnaître, après un examen attentif d'une carte de la Suisse au XVI^{me} siècle :

- a) Le territoire des VIII Cantons ;
- b) Les domaines autrichiens dans la Haute-Allemagne.

INTRODUCTION

Quel jugement avez-vous porté sur la cause des Confédérés dans les guerres de Morgarten, Sempach, Näfels ? — Leur cause était juste. — Pourquoi ? — Les Suisses défendaient leurs libertés menacées.

BUT

Nous verrons que, bien malheureusement, la cause des Confédérés ne fut pas aussi bonne lors de la conquête de l'Argovie.

Qui me rappellera l'acte qui a mis fin aux sanglants démêlés des Suisses et de la maison d'Autriche ? — Une trêve de vingt ans conclue vers 1492. — Que pouvait-on faire à l'expiration de celle-ci ? — La renouveler ou recommencer la guerre. — C'est à ce premier parti que s'arrêta Frédéric d'Autriche ; il le fit pour une durée de cinquante ans et au prix de divers avantages accordés à Schwytz et Glaris (1412).

Faire exposer ce qui précède et dégager l'idée principale.

1. *Nouvelle trêve de cinquante ans entre les Suisses et la maison d'Autriche.*

Trois ans plus tard, Frédéric se brouilla avec les membres du Concile de Constance (assemblée de prélats, rois et seigneurs qui devait discuter et décider d'importantes réformes ecclésiastiques : fin du schisme d'Occident, hérésie de Jean Huss et Jérôme de Prague, mœurs et coutumes de l'Eglise). Le duc autrichien fut excommunié. — Faire rappeler en quoi consistait cette mesure et à qui elle fut appliquée. L'empereur Sigismond le mit aussi au ban de l'empire. — Exposé.

2. *Frédéric est mis au ban de l'empire et excommunié.*

Qui pouvait profiter de cette mesure ? — Les ennemis de Frédéric et ses sujets. — C'est ce qui arriva : la ville de Schaffhouse se déclara ville libre impériale ; le comte Frédéric de Toggenbourg s'empara de différents territoires (Sargans, Rheinthal) ; l'empereur fit occuper la Thurgovie par ses troupes et voulut entraîner les Confédérés dans cette guerre. — Ceux-ci pouvaient-ils violer la trêve ? — Non. — Qu'auriez-vous fait à leur place ? — Nous aurions refusé de suivre l'empereur. — Eh bien, sauf Berne, qui fit ses préparatifs de guerre, tous répondirent noblement : « Comme nous avons juré au duc, depuis trois ans passés, une paix de cinquante ans, il nous paraîtrait contraire à toute convenance de profiter de son malheur pour lui faire la guerre ». — Exposé.

3. *Les Confédérés refusent de violer la trêve conclue avec l'Autriche.*

L'empereur ne se tint pas pour battu, il sollicita les Suisses une seconde fois, mais n'eut pas plus de succès qu'auparavant. Berne ne partagea pas les scrupules de ses co-états et entra en campagne. Quelle contrée pouvait tenter Berne ? — L'Argovie. — Pourquoi ? — Contiguïté, richesse du sol. — Quels obstacles devait rencontrer l'armée bernoise ? — Les villes fortifiées et les forteresses. — Citez quelques-unes de ces villes ? — Zofingue, Aarbourg, Aarau, Lenzbourg, Brugg.

Ces cités durent ouvrir leurs portes aux Bernois et obtinrent la confirmation de leurs anciennes franchises. Quels personnages devaient opposer la plus grande résistance aux Bernois ? — Les nobles. — Les châteaux de ceux qui ne voulurent pas se soumettre furent brûlés. — Exposé.

4. *Second refus de la majorité des Suisses. — Conquêtes de Berne.*

Quelle autorité avait excommunié Frédéric ? — Le concile. — Pensez-vous que ce concile fut satisfait du refus qu'opposaient les Confédérés à ses désirs, ainsi qu'à ceux de l'empereur ? — Non. — L'Eglise exerçait-elle quelque influence sur les Suisses ? — Oui. — Comment le savez-vous ? — Les Confédérés font toujours mention de Dieu dans leurs actes publics et l'invoquent avant la bataille. — Croyez-vous que l'Eglise ait usé de son influence en cette occasion ? — Sans doute. — Que pouvait-elle opposer à la résistance des Suisses ? — Une menace d'excommunication. — C'est ce qui arriva ; ébranlés par cette menace et séduits par les promesses impériales (garantie de la possession des territoires conquis, liberté impériale), les Etats prirent les armes, à l'exception d'Uri, qui resta fidèle à la foi jurée (peut-être à cause de ses embarras dans la Léventine). — Exposé.

5. *Les Etats, sauf Uri, cèdent aux sommations du Concile et de l'Empereur.*

Quelles troupes ont été le plus promptement sur les lieux ? — Celles de Zurich et de Lucerne. — Pourquoi ? — A cause de leur proximité. — Quelles contrées pouvaient facilement occuper les Lucernois ? — Celles qui avoisinent les lacs de Sempach, Baldegg, Hallwyl. — Quel bourg important se trouve dans ces parages ? — Sursee. — Cette ville fut donc occupée, ainsi que toutes les régions voisines (vallées supérieures de la Suhr, Wynen, Aa). — Qu'ont pu conquérir les Zurichois ? — Les campagnes bordant la Limmat et l'Albis. — Quelles forteresses restait-il à soumettre ? — Bremgarten, Mellingen, Baden. — Pouvaient-elles être aussi facilement soumises que les campagnes ? — Non. — C'est vrai, elles ne le furent que lorsque les troupes des cantons furent réunies. — Exposé.

6. *Conquêtes : a) de Lucerne ; — b) de Zurich ; — c) des cantons réunis.*

Sur ces entrefaites, Frédéric se réconcilia avec l'empereur. Que pouvait-il tenter ? — De rentrer en possession de l'Argovie. — C'est ce qu'il fit ; Sigismond même voulut obliger les Suisses à restituer leurs conquêtes. — Pensez-vous que les Suisses s'accommodassent de cet arrangement ? — Non. — Ils refusèrent tout simplement de s'exécuter ; et, en échange d'une certaine somme, Berne et Zurich obtinrent l'autorisation de garder ce qu'elles avaient conquis.

7. *Les Suisses refusent de restituer leurs conquêtes.*

Comment les Confédérés pouvaient-ils organiser l'Argovie ? — Ils pouvaient en faire un neuvième canton, ou un pays sujet. — Si vous aviez été des Argoviens, qu'auriez-vous désiré ? — Nous aurions désiré former un canton libre. — Malheureusement, les Argoviens ne furent pas unanimes à réclamer leur liberté et les Confédérés les réduisirent au rang de sujets. Leur condition était moins dure qu'auparavant. Pourtant, les Suisses n'appréciaient-ils pas la liberté ? — Mais oui, ils l'avaient acquise au prix de leur sang. — Par qui les ducs d'Autriche faisaient-ils gouverner les Waldstetten ? — Par des baillis qui représentèrent les différents Etats en Argovie. — Exposé.

8. *Les Argoviens, réduits au rang de sujets, sont gouvernés par des baillis.*

Les cantons qui avaient fait des conquêtes sans l'aide de leurs alliés voulaient-ils céder leurs droits ? — Non. — Qu'ont-ils fait ? — Chacun d'eux a gouverné ses possessions. — Quels territoires n'étaient pas tombés aux mains d'un seul Etat ? — Bremgarten, Mellingen, Baden. — A leur égard, quel parti pouvaient prendre les alliés ? — Ils pouvaient se les partager. — Ils ont préféré les faire administrer par un bailli, nommé à tour de rôle pour deux ans par les Etats suisses, sauf Uri et Berne. — Cherchez les raisons pour lesquelles ces deux Etats n'avaient pas de droits sur les baillages communs ? — Uri n'avait pas pris part à la guerre. — Et Berne, que dites-vous de ses possessions particulières ? — Elles étaient très étendues. — Quels sentiments ont éprouvés les alliés de Berne ? — De la jalousie. C'est cette jalousie qui les a poussés à exclure Berne du gouvernement du baillage commun. — Exposé.

9. *Division de l'Argovie : a) baillages particuliers; b) baillages communs.*

Qui blâmez-vous, après l'étude des faits que nous venons de raconter ? — Les Confédérés. — Quelle faute ont-ils commise ? — Ils ont manqué à leur parole. — Quelle qualité leur a fait défaut ? — La fermeté. — Qu'est-ce qui les a décidés ? — La crainte du Concile. — Nous pouvons comprendre que l'injonction du Concile ait prévalu à leurs yeux, car, à cette époque, on croyait que les ordres de l'Eglise étaient ceux de Dieu même. — Quelle voix auraient dû écouter les Confédérés, malgré tout ? — La voix de leur conscience. — Qu'est-ce qui a pu aussi étouffer cette voix ? — L'appât des conquêtes. — Les Confédérés n'ont-ils pas commis une autre faute ? — Oui, ils ont eu le tort de ne pas accorder la liberté aux Argoviens. — L'empereur n'est-il pas aussi blâmable, et pourquoi ? — Il profite du malheur de Frédéric, fait preuve de dureté à l'égard de celui-ci et de déloyauté envers les Suisses. — Rappelez deux maximes qui auraient dû être observées par les coupables ? — « Fais ce que dois, advienne que pourra. » — « Faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fit. » — Que dites-vous de la conduite d'Uri ? — Ce canton seul s'est comporté loyalement et a fait preuve d'une fermeté inébranlable. — Exposé.

10. *Les Confédérés manquent de fermeté, Uri seul en fait preuve.*

F. J.

COMPOSITION

Récit d'un vol commis par un enfant.

SOMMAIRE :

Motifs du vol : pauvreté, faim ou soif, envie, avarice. — Circonstances qui le favorisent : la nuit, absence des parents ou des aînés, défaut de surveillance, mauvais conseils et insinuations de méchants camarades. — Le délit. — Suites de la faute : inquiétude, agitation, remords. — Aveu : à qui ? en quelle occasion ? — Réparation : remise de l'objet volé ou de sa valeur, rémunération ou dédommagements. — Amendement du coupable.

Remarques. — Le récit du vol peut être fait par le coupable lui-même, et il aura plus de relief s'il est présenté dans un dialogue plutôt que sous la forme purement narrative.

Dans son roman *Léonard et Gertrude*, Pestalozzi nous parle d'un pauvre nécessiteux, orphelin de mère, que la faim a entraîné à voler des pommes de terre dans le champ d'un voisin. C'est la grand'mère qui, de son lit de mourante, a surpris le coupable au moment où il partageait son larcin avec ses frères et sœurs. Elle révèle la chose au père de l'enfant :

— Rodolphe, depuis hier j'ai un poids sur le cœur, il faut que je te le dise.

— Qu'est-ce donc, ma chère mère ?

— J'ai vu hier que le petit Félix se cachait derrière mon lit pour manger des pommes de terre qu'il tirait de sa poche. Il en a donné à ses frères et sœurs qui les ont aussi mangées à la dérobée. Ces pommes de terre n'étaient pas à nous, sans quoi le petit les aurait jetées sur la table et aurait appelé les autres à haute voix. Il m'en aurait apporté une aussi comme il l'a fait souvent. Je suis toujours tout émue quand il vient à moi en courant, avec quelque chose dans sa main, et qu'il me dit de si bon cœur : « Manges-en aussi, grand'mère » ! O Rodolphe ! si cet excellent enfant devenait voleur ! Combien cette pensée m'a tourmentée depuis hier. Où est-il ? Amène-le moi, afin que je lui parle.

— Oh ! malheureux que je suis ! s'écria Rodolphe. Il courut chercher l'enfant, et revint avec lui auprès du lit de sa mère.

La bonne vieille se souleva péniblement pour la dernière fois, se tourna du côté de l'enfant, prit ses deux mains, et laissa tomber vers lui sa tête faible et mourante.

Le petit Félix pleurait aux sanglots.

— Grand'mère, dit-il, que me veux-tu ! Tu ne vas pourtant pas mourir ? Ah ! grand'mère, ne meurs pas !

— Oui, Félix, répondit-elle à mots entrecoupés, je mourrai... certainement bientôt.

— O Jésus ! O mon Dieu !.. ne meurs pas, je t'en prie, grand'mère !

La malade perdit la respiration, elle fut obligée de se recoucher ; l'enfant et son père fondaient en larmes. Cependant elle se remit bientôt, et dit :

— Je suis mieux, à présent que j'ai la tête appuyée.

— Tu ne mourras donc plus, grand'mère ? dit l'enfant.

— Cher enfant, ne parle pas ainsi, je meurs sans regret, je vais auprès d'un bon père ; mais toi, Félix, tu deviendras bon, quand ton père sera vieux et faible, tu seras son soutien et sa consolation. N'est-il pas vrai, Félix, tu lui obéiras et tu seras un bon et honnête enfant ?

— Oui, grand'mère ! je veux bien lui obéir et être bon.

— Le Père vers lequel j'irai bientôt, et qui est au ciel, voit et entend tout ce que nous faisons, tout ce que nous promettons ; tu le sais et tu le crois, n'est-il pas vrai, mon enfant ?

— Oui grand'mère, je le sais et je le crois.

— Pourquoi donc mangeais-tu, hier, des pommes de terre, en te cachant derrière mon lit ?

— Pardonne-le moi, grand'mère, je ne le ferai plus ; pardonne-le moi, seulement pour cette fois.

— Les as-tu volées ?

— Oui... oui, grand'mère.

— A qui les as-tu volées ?

— Au... au... maçon.

— Il faut que tu ailles chez lui, Félix, et que tu lui demandes pardon.

— Oh ! non, grand'mère, non ! pour l'amour de Dieu, ne m'y envoie pas ; je n'oserais jamais...

— Il le faut, mon enfant, afin que cela ne t'arrive plus ; vas-y sans répliquer ; et puis, au nom de Dieu ! mon cher petit, quand même tu aurais faim, ne prends jamais rien. Le bon Dieu n'abandonne personne, il nous envoie toujours quelque secours dans le besoin. O Félix ! quand tu n'aurais rien, quand tu ne saurais que devenir, confie-toi en ce bon Dieu, et ne vole plus.

— O grand'mère, grand'mère ! je ne veux plus voler ; jamais... quand même j'aurais faim, je ne volerai plus.

— Eh bien ! que le Seigneur en qui j'espère te bénisse, mon cher enfant ; qu'il te préserve.

Et elle le pressa en pleurant contre son cœur, puis elle ajouta :

— Va à présent chez Léonard, pour lui demander pardon ; Rodolphe, vas-y avec lui, dis au maçon que moi aussi, je le prie de pardonner à cet enfant, que je suis bien fâchée de ne pouvoir lui rendre ses pommes de terre ; dis-leur que je prierai Dieu de bénir ce qui leur reste. Ça me fait tant de peine ! Ces pauvres gens ont aussi grand besoin de ce qui leur appartient ; si sa femme ne travaillait pas nuit et jour, ils ne pourraient pas suffire à nourrir leur nombreuse famille. Rodolphe, tu travailleras volontiers une couple de jours pour Léonard, en dédommagement, n'est-ce pas ?

— Oh ! sans doute, je le ferai de tout mon cœur, ma mère, ma chère mère.

Le travail.

« Le travail est un trésor » a dit La Fontaine. En effet, le travail est la source de tous les biens. Nous ne pouvons nous approprier la moindre parcelle de la

nature sans que nous nous imposions un effort pour la saisir, à plus forte raison pour la transformer.

Depuis le premier animal surpris dans son sommeil ou saisi à la course, jusqu'aux plus beaux produits de nos étables et de nos basses-cours; depuis le fruit ou la racine sauvage péniblement arrachés au sol ou à l'arbre, jusqu'aux plus magnifiques récoltes de nos champs ou de nos vergers; depuis la pierre grossière ou l'épine qui ont servi de marteau ou d'aiguille à nos ancêtres, jusqu'aux instruments les plus perfectionnés de la mécanique moderne, il n'est rien, absolument rien, qui n'ait exigé un effort et qui ne soit le prix et la récompense de cet effort.
(Manuel général.)

La légende du roitelet.

Les oiseaux s'assemblent pour décider à qui reviendra le titre de roi de la gent ailée..... On convient de l'accorder à celui qui volera le plus haut..... Le concours a lieu..... L'aigle l'emporte..... Il est proclamé le roi des oiseaux... Mais voilà qu'un tout petit oiseau sort des plumes du cou de l'aigle..... Il réclame pour lui le titre qu'on vient de décerner à l'aigle..... On s'étonne..... Il explique son stratagème..... On lui décerne le titre de petit roi ou *roitelet*.
C. F.

Soirée d'hiver.

C'est l'hiver. Le repas du soir vient de se terminer; la soirée est longue et cependant elle paraîtra courte. Dites comment on va la passer en faisant le tableau de cet intérieur de famille.

INDICATIONS. — Petit tableau. L'intérieur: Autour du foyer, dans leurs fauteils, grand-père, grand'mère, vieille tante, etc.; autour de la table éclairée par une lampe, père, mère, sœur, etc. La mère coud, la grand'mère tricote, les enfants préparent leurs leçons du lendemain, le père lit son journal. Vers le milieu de la soirée, celui-ci va chercher un livre nouveau et lit à haute voix quelques bonnes pages. Les membres de la famille échangent leurs impressions sur la lecture qui a été faite, etc.
C. FAILLETTAZ.

Poésie *L'hiver*, par A. Houssaye.

Dupraz et Bonjour. Degré supérieur, n° 208, page 425.

DICTÉE

Degré supérieur.

A Séoul.

(Ponctuation: emploi de la virgule.)

Dès le matin, un soleil ardent flambait sur l'immense ville grise, enfermée dans ses remparts crénelés et dans son cirque de montagnes grises. Des rues droites, d'une lieue de long sur cent mètres de large, au sol gris, entre des myriades de maisonnettes poudreuses, à peu près toutes se ressemblant, toutes égales, et recouvertes de pareilles carapaces en briques couleur de cendre. Et, dominant ces innombrables petites choses, de tous côtés surgissait dans le ciel, comme un terrible mur en pierrailles noirâtres, la chaîne de ces montagnes enveloppantes, qui était là comme pour emprisonner, maintenir, condenser la tristesse et l'immobilité de Séoul, vieille capitale déjà éloignée de la mer, et n'ayant même pas un fleuve pour lui amener les navires, toujours colporteurs d'idées et de choses nouvelles.

Les Coréens des vieux âges furent, cependant, des maîtres aux inventions diverses. Ce sont eux qui, jadis, initièrent les Japonais à la fabrication de la

porcelaine; et dans les tombeaux de leurs souverains légendaires on retrouve d'adorables céramiques, presque toujours grises, couleur de souris, dont l'étrangeté sobre, inspirée de la feuille ou de la fleur des lotus, atteste un art déjà très avancé. C'est, aussi, par eux que le secret de la boussole marine, vers le onzième siècle, fut révélé à des navigateurs arabes, qui l'apportèrent dans notre Occident barbare.

(Communication de A. Reverchon).

PIERRE LOTI.

Soignez les jeunes arbres.

Dictée sur les participes passés

Donnez un coup d'œil à ces arbres qui ont été plantés avec amour il y a une douzaine d'années. Bien peu ont atteint la grosseur de la cuisse d'un homme; les uns sont tordus, les autres rabougris; plusieurs ont un vrai buisson au pied; beaucoup ont disparu.

Les plus vigoureux ont végété; on les voit tous penchés, liés à demi à un tuteur dont le pied n'est plus en terre depuis longtemps. Ce sont les arbres qui soutiennent le tuteur au lieu de l'être par lui. Ces arbres ont été négligés; ils ont poussé au petit bonheur; leur tête est un vrai balai; ils n'ont jamais été taillés et sont restés difformes.

Si on les avait soignés, ils auraient donné du fruit et causé déjà bien du plaisir. Maintenant ils font honte et ne rapportent rien.

Ils devront être arrachés et remplacés au plus tôt.

Planter, c'est bien; entretenir, c'est mieux.

L. et J. MAGNIN.

Découverte du caoutchouc.

En mil sept cent trente-six, la Condamine, envoyé au Pérou par le gouvernement français pour la mesure d'un degré du méridien, vit à Cayenne et au Brésil une singulière substance dans les mains des indigènes qui en faisaient des flambeaux, des chaussures, des tissus imperméables, des bouteilles et même des seringues. Le savant mathématicien envoya cette substance en France sous le nom de *gomme élastique*, et bientôt les dessinateurs en adoptèrent l'usage pour enlever les traces de crayon sur le papier et le parchemin, de même que les enfants s'en servirent pour faire des pelotes ou balles élastiques. Cette prétendue gomme est ce que nous appelons aujourd'hui le Caoutchouc, dont les arts tirent un si merveilleux parti.

J. GIRARDIN.

La forêt de Fontainebleau.

Il n'est pas de forêt au monde qui présente autant de souvenirs historiques et de beautés pittoresques, il n'en est pas qui ait été plus dessinée et peinte que la forêt de Fontainebleau. Reliée autrefois aux forêts d'Orléans et de Montargis, elle forme encore aujourd'hui un magnifique ensemble d'environ dix-sept mille hectares. Une constitution géologique très spéciale lui vaut la merveilleuse diversité de ses aspects: les sables et les grès qui en composent la plus grande partie s'y présentent en effet, tantôt désagrégés, tantôt sous forme de massifs de roches; de vastes portions à peu près stériles s'étendent couvertes à peine d'une végétation tourmentée et rabougrie, tandis que, dans d'autres endroits, le sol assurant aux arbres une nourriture plus abondante a favorisé la croissance de grandioses futaies de hêtres ou de chênes. C'est là que s'élèvent encore des arbres gigantesques, dont quelques-uns sont âgés de cinq à six siècles et ne mesurent pas moins de sept mètres de circonférence. Ces vétérans disparaissent peu à peu, rongés par les vers, frappés par la foudre ou consumés par les incendies qui trop souvent ravagent de grandes étendues de la forêt! Cependant certaines parties ont con-

servé assez intacte cette parure de colosses végétaux dont on chercherait vainement ailleurs l'équivalent. L'eau, tamisée par les sables, fait à peu près défaut dans la forêt, sauf en quelques endroits où, retenue captive par des roches qui ne laissent entre elles aucune fissure, elle forme plusieurs mares de peu d'étendue : la mare aux Fées, la mare aux Pigeons, la mare aux Corbeaux, etc. Des routes bien entretenues offrent de toutes parts les promenades les plus variées, et aux chemins déjà anciens se sont ajoutés récemment des sentiers créés pour attirer les visiteurs dans des coins pittoresques, auparavant peu accessibles.

(*Lectures pour tous.*)

G. A.

Principes d'analyse logique

fondés sur les faits observés dans le discours.

Pour être utilement applicable à l'étude des langues, la théorie analytique doit se baser sur l'observation exacte des faits qui se produisent dans le discours oral ou écrit. La pratique journalière de la langue fournit à tous ceux qui veulent en prendre la peine les occasions d'examiner et de contrôler ces faits. Nous les présenterons, avec les conséquences qui en découlent, dans l'ordre où nous les avons examinés plutôt que sous la forme et selon l'ordre adaptés à l'enseignement. Ce sera un simple tracé à vérifier, détaché des démonstrations ou justifications qui allongeraient trop.

L'analyse logique consiste à décomposer le discours pour faire connaître les fonctions de toutes ses parties.

Le *discours* est l'*expression* de nos *pensées* par la parole ou par l'écriture.

L'analyse embrasse par conséquent deux ordres de faits :

I. Ceux qui tiennent à la *pensée* elle-même,

II. Ceux qui se rattachent à l'*expression* de la pensée.

I. LA PENSÉE. — Chaque pensée se compose d'un ensemble d'*idées* se reliant toutes à l'une d'entre elles, qui est le *sujet* de cette pensée.

Les idées sont donc les éléments, ou les unités logiques de tout ce qui est énoncé dans le discours.

Une *idée* est la représentation mentale d'une *chose*, d'un *être* ou d'un *fait* : nous avons l'idée d'une locomotive, d'un animal, d'un bruit, d'un plaisir, quand nous nous représentons dans l'esprit une locomotive, un animal, un bruit etc.

Liaison entre les idées. Les idées se lient entre elles par les rapports naturels qu'elles ont les unes avec les autres.

Cette liaison se produit selon deux modes distincts :

1. Par une simple *association*, ou

2. Par leur *unification*.

Dans la simple association les idées forment un groupe où chacune conserve son individualité distincte à côté des autres : il n'y a entre elles qu'un lien extérieur, tel que celui qui résulte d'une circonstance de lieu, de temps, de cause, etc. et qui les rapproche sans les modifier. Différents sujets du même verbe, un verbe et ses compléments nous présentent des liaisons de cette espèce : « Père et fils. » — « Vouloir déjà partir ».

Dans l'autre mode de liaison les idées se réunissent de manière à n'en former plus qu'une seule, qui est alors une idée complexe. L'adjectif joint au substantif nous présente le type de ce mode de liaison : « Une colline boisée, étroite, allongée ».

Une idée qui *s'unit* à une autre la *modifie*, tandis qu'une idée qui *s'associe* à une autre ne fait que s'y joindre.

Cette distinction de deux seuls modes d'association des idées suffit pour notre

but : elle correspond aux relations perçues dans les choses mêmes par nos sens et elle servira à expliquer différentes fonctions des mots.

Remarquons encore que dans une pensée d'une certaine étendue les idées peuvent former plusieurs groupes partiels qui, en se reliant entre eux, se rattachent toujours au sujet de la pensée. Dans la série exprimée ainsi, par exemple :

« Pendant la saison chaude notre voisin habite une maison agréable près d'un bois », les idées forment trois groupes, dont le premier et le troisième se relient au second (notre voisin habite) et celui-ci renferme le sujet auquel viennent directement ou indirectement se rattacher toutes les autres idées.

L'opération inverse du groupement et de l'unification des idées est l'*abstraction*, par laquelle nous décomposons le groupe pour n'envisager à la fois qu'une idée ou qu'un seul élément de l'idée complexe. Pendant le discours, celui qui parle opère presque toujours en décomposant les groupes, tandis que l'auditeur les recompose à mesure qu'il entend énoncer les idées.

Envisagées indépendamment du langage, les idées, ainsi que les groupes qu'elles forment, n'ont rien d'absolument fixe, ni en elles-mêmes, ni dans leurs rapports mutuels. Abstraites ou imagées, toujours mobiles et modifiables à l'infini, elles se présentent à nous comme la peinture animée de toutes les choses recueillies par notre expérience ou figurées par notre imagination. C'est sur ce tableau intérieur que nous reportons sans cesse nos regards pour penser et pour agir ou pour le reproduire au dehors sous les formes de la langue orale ou écrite.

Notons aussi cette circonstance, dont on ne saurait faire abstraction en traitant des fonctions logiques du langage, c'est que, le plus souvent, nos idées, au lieu de se mouvoir seules et indépendantes dans notre esprit, se lient avec nos affections, avec nos désirs, avec un intérêt quelconque et que c'est uniquement à cette association qu'elles doivent l'importance que nous leur accordons, ainsi que le pouvoir qu'elles ont d'agir sur notre volonté.

Dès qu'une affection quelconque accompagne une idée, celle-ci prend un rôle prépondérant dans la pensée et dans la phrase, tandis que les idées dénuées de l'élément affectif restent pour ainsi dire à l'état neutre, n'ont dans la pensée qu'un rôle subordonné et seront représentées dans le discours par des formes d'expression en rapport avec ce rôle.

C'est ainsi que les idées énoncées par les mots suivants :

« Un arbre dans le jardin... » ou par ceux-ci : « Planter un arbre au jardin... » ne forment qu'une simple représentation mentale par laquelle nous ne sommes ni affectés, ni intéressés, tandis que les idées qui s'expriment ainsi :

« Il y a un arbre dans le jardin. » — « Planter un arbre au jardin », sont liées à une affection morale, à une intention ou à un certain intérêt et sont distinguées dans le discours par des formes d'expression appropriées.

Or notre intérêt le plus immédiat, celui qui prime tout autre en ce qui concerne les idées, c'est de savoir si nous pouvons sûrement nous appuyer sur elles pour vouloir et pour agir. En effet, l'expérience nous apprend que nos idées peuvent être *vraies*, c'est-à-dire conformes à la réalité des choses et aussi qu'elles peuvent être *fictives* ou *fausses*, nous représentant des choses qui ne sont pas, ou les représentant autrement qu'elles ne sont. Nous nous attachons particulièrement à celles qui sont vraies, ou que nous croyons vraies, parce que ce sont les seules qui nous servent et nous nous efforçons de les distinguer d'avec les autres.

Pour distinguer le vrai d'avec le faux, nous recourons à cette opération très simple en elle-même, quoique les conditions préalables soient quelquefois difficiles à réunir, et qu'on appelle un *jugement*.

(A suivre).

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

THIERRENS. — Le poste de pasteur de cette paroisse est au concours.
Adresser les demandes d'inscription au Département de l'instruction publique
et des cultes, service des cultes, jusqu'au 29 novembre, à 6 h. du soir.



✱ Au Vêtement Moderne ✱

F. KOCHER, Rue Pépinet, 2, LAUSANNE

VÊTEMENTS SOIGNÉS

pour Messieurs et Jeunes Gens, Costumes pour Garçonnetts

Vêtements de cérémonie, Complots pour Velocemans et Touristes

Manteaux et Pardessus de toutes saisons

== Pélerines, Flotteurs, Pantalons fantaisie ==

VÊTEMENTS SUR MESURE

I

nstitut pour

Directrice : M^{lle} WENTZ
Villa Verte, Petit-Lancy
GENÈVE
A côté de la Chapelle. Arrêt du tramway.

B

ègues

Consultations
tous les jours
de 1 à 4 h.
Téléphone 3470.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournir
gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.

Draperie et Nouveautés pour Robes.

Linoléums.

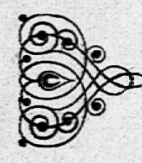
Trousseaux complets.



ÉTRENNES

Le bonheur du foyer, c'est de joindre
L'UTILE A L'AGRÉABLE

Une Machine à Coudre

 **SINGER** 

Nouvelle Cannette Centrale et Originale
d'après + Singer N° 2675

Constitue un cadeau de fin d'année
vraiment pratique et apprécié.

Paielements par termes. — Escompte au comptant.
Garantie sur facture.

COMPAGNIE SINGER

Direction pour la Suisse
13, rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, Avenue des Alpes.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.

Exposition de Paris 1900
GRAND PRIX la plus haute récompense.



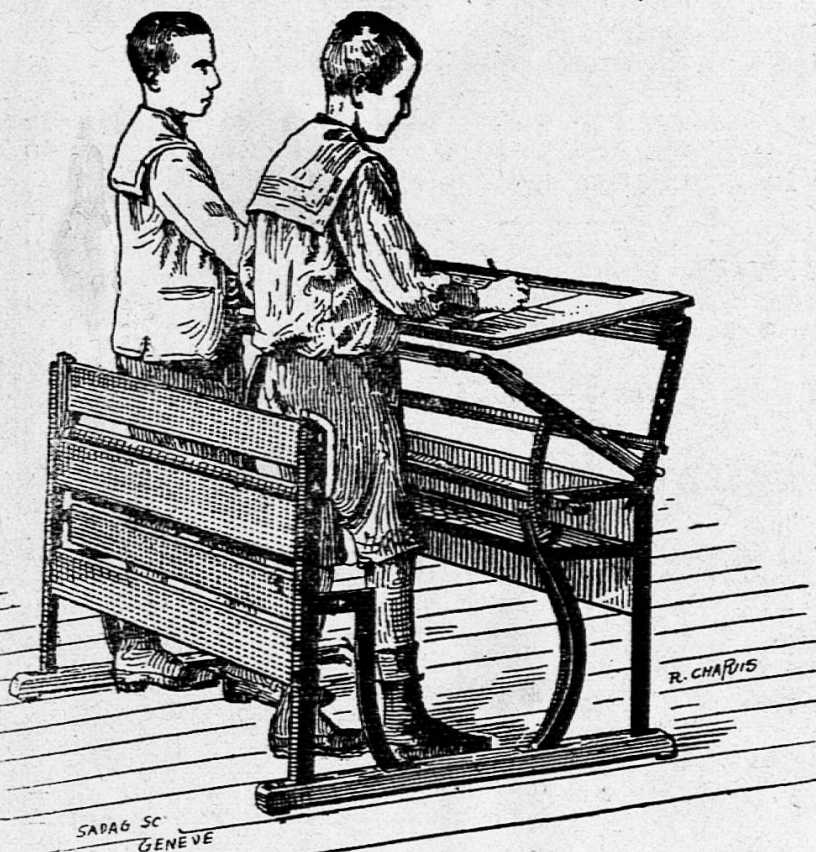
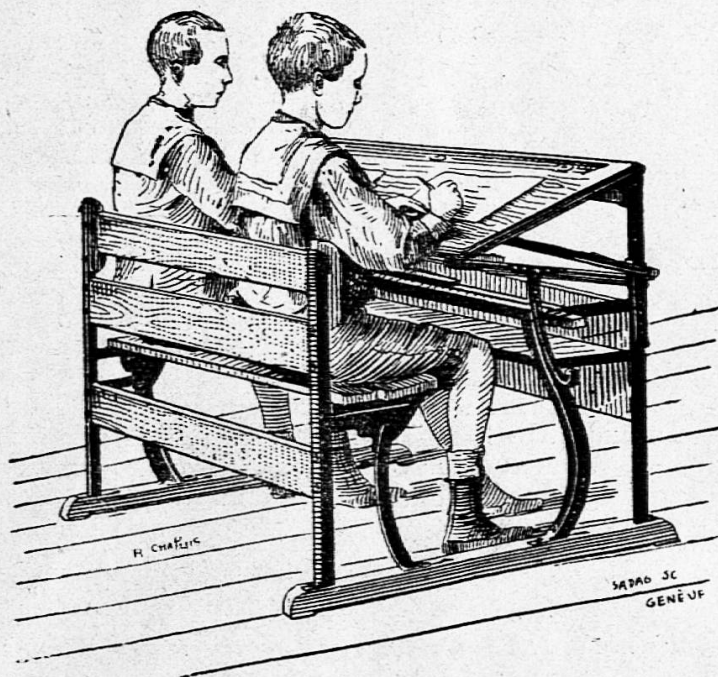
PUPITRES HYGIENIQUES

MAUCHAIN

GENÈVE

Place Métropole.

et + 3925 — Modèle déposé



Grandeur de la tablette : 125 × 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement (écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc
47 fr. 50

Même modèle avec chaises
47 fr. 50

Attestations et prospectus
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle, Paris. — Médaille d'or.

La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire.



NOËL-NOËL-NOËL

Dernières nouveautés parues :

FAISST, C. L'Etoile des Mages , à 1 voix et piano.	Fr. 1 20
GRUNHOLZER, K. Joie de Noël , à 2 » »	— 50
AIBLINGER, J.-C. Auprès de la crèche — Bei der Krippe	
Jesu , pour 4 voix mixtes ou 2 voix égales, avec accompagnement d'orgue (harmonium) ou piano, ou de petit orchestre.	
Partition à 2 voix et orgue	1 —
» du chœur à 2 voix	— 25
» » mixte	— 25
Parties d'orchestre, 8 parties	1 50
BISCHOFF, J. Le Cantique des anges , chœur mixte, partition.	1 —
idem, avec accompagnement de quintor à cordes, partition	1 50
chaque partie instrumentale	— 25
— Sonnez, cloches harmonieuses , à 3 voix et piano	
partition et parties	60
parties à	20
NORTH, C. op. 441. Noël . — Paix sur la terre , à 4 voix mixtes	50
BISCHOFF, J. Paix sur la terre , pour soprano solo, chœur mixte	
et piano	partition
	parties
	20
BOST, L. op. 49 Il vient ! Noël , chœur mixte	—
KLING, H. » Chant de Noël » »	50
GRUNHOLZER, K. Noël — Agneau de Dieu , (D. Meylan) chœur	
d'hommes	50
NORTH, C. op. 371. Paix sur la terre — Noël , chœur d'hommes	—

La Lyre Enfantine

20 *Mélodies pour la famille et l'école — Piano*

Poésies de L. CHATELAIN — Musique de K. GRUNHOLZER — Prix :

KLING, H. Chant Nuptial	Duo sopr. et baryton	2 —
— » pour Noces d'Argent	» »	2 —
— » » d'Or	» »	2 —
MEISTER, C. Le Batelier , duo	ténor et baryton ou soprano et alto	2 —
	mezzo soprane et ténor	2 —

En vente chez

FÆTISCH FRÈRES, Editeurs de Musique

LAUSANNE — Succursale à Vevey

—>>> **Envoi à l'Examen** <<<—

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XI^{me} ANNÉE — N° 49.



LAUSANNE — 3 décembre 1904.

L'EDUCATEUR

(-EDUCATEUR-ET-ECOLE-REUQ-)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : Paul-E. Mayor, instituteur, Lavey-Village.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

VALAIS : A. Michaud, instituteur, Bagnes.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatar , Lucien, prof.,	Genève.	MM. Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Rosier , William, prof.,	Genève.	Michaud , Alp., inst.,	Bagnes.
Grosgrin , L., prof.,	Genève.		
Pesson , Ch., inst.	Céligny.		
Jura Bernois.		Vaud.	
MM. Fromalgeat , L., inst.,	Saignes.	MM. Cloux , J.,	Lausanne.
Duvoisin , H., direct.	Yverdon.	Jayet , L.,	Lausanne.
Gylam , A., inspect.	Yverdon.	Magnin , J.,	Lausanne.
Baumgartner , A., inst.	Yverdon.	Martin , H.,	Lausanne.
Chatelain , J., inst.	Yverdon.	Visinand , L.,	Lausanne.
Mœck , J., inst.	Yverdon.	Rochat , P.,	Yverdon.
		Faillietaz , C.,	Arzier-Le Muids.
		Briod , E.,	Lausanne.
		Cornamusaz , F.,	Trey.
		Déraz , J.,	Baulmes.
		Collet , M.,	Brent.
		Visinand ,	La Rippe.
		Perrin , M.,	Lausanne.
		Magnenat ,	Oron.
		Tessin.	
		M. Nizzola , prof.,	Lugano.

Suisse allemande.

M. **Fritsch**, Fr., Neumünster-Zurich

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Quartier-la-Tente , Ed., président hono- raire,	Neuchâtel.	MM. Hoffmann , inst., secrétaire,	Neuchâtel.
Latour , L., inspecteur, président,	Corcelles s. Neuchâtel.	Perret , C., inst., trésorier,	Lausanne.
Rosselet , F., inst., vice-président,	Bevaix.	Guex , F., directeur, rédacteur en chef,	Lausanne.

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

GENÈVE

conclut aux meilleures conditions : **Assurances au décès**, — **assurances mixtes**, — **assurances combinées**, — **assurances pour dotation d'enfants**.

Conditions libérales. — Polices gratuites.

RENTES VIAGÈRES

aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. Edouard Pilet, 4, pl. Riponne à Lausanne; P. Pilet, agent général, 6, rue de Lausanne, à Vevey, et Gustave Ducret, agent principal, 25, rue de Lausanne, à Vevey; Ulysse Rapin, agents généraux, à Payerne, aux agents de la Compagnie à Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Bex, Bière, Coppet, Cossonay, Cully, Grandson, L'Auberson, Le Sépey, Montreux, Morges, Moudon, Nyon, Oron, Rolle, Yverdon; à M. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève ou au siège social, 10, rue de Hollande, à Genève.

h985*x

Siège social: rue de Hollande, 10, Genève

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

Nouveautés de fin d'année :

Au Foyer romand. Etrennes littéraires pour 1905. Publiées sous la direction de M. PHILIPPE GODET. 3 fr. 50

Gais propos et propos graves. par BARNAUD, EUG., pasteur. In-16. 2 fr.

Hors de l'abîme. Histoire de la vie d'une femme. Traduit de l'anglais. In-16. 2 fr. 50

Les Deux Forces. Roman, par VIRGILE ROSSEL. In-16. 3 fr. 50

Littérature et Morale. par HENRI WARNERY. Avec un portrait de l'auteur et une notice biographique et littéraire, par SAMUEL CORNUT. In-16. 4 fr.

La fille du taupier, par LOUIS FABRE, 3 fr. 50

Jean de Naples, par ADOLPHE RIBAU, 3 fr. 50

L'Echelle, Roman par J.-P. PORRET, 3 fr. 50

Portes entr'ouvertes, Propos du commissaire Potterat, par BENJ. VALLOTTON, 3 fr. 50

Histoire documentaire de la manufacture de porcelaine de Nyon, 1781-1813, par ALOYS DE MOLIN. In-4^o avec gravures, 20 fr.

Envoi à l'examen sur demande.

ALMANACH HACHETTE pour 1905.

Broché, 1 fr. 50 ; cartonné, 2 fr. ; relié maroquin rouge, souple, tranches dorées, 3 fr.

M^{CE} BOREL & C^{IE} - NEUCHÂTEL
· SUISSE ·



DESSIN · GRAVURE
· CARTES GÉOGRAPHIQUES ·
CARTES HISTORIQUES · STATISTIQUES ET MURALES
PLANS DE VILLES · PANORAMAS · DIAGRAMMES
POUR TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE.
TABLEAUX STATISTIQUES ET CARTES MURALES
POUR COURS ET CONFÉRENCES.
· CROQUIS ET DEVIS SUR DEMANDE ·

La Fabrique suisse d'Appareils de Gymnastique

DE

R. ALDER-FIERZ, HERRLIBERG (Zürich)

Médaille d'argent (la plus haute récompense) aux Expositions de Milan 1887 et Paris 1889. Exposition nationale de Genève 1896

offre en vente, aux conditions les plus favorables, tous les appareils en usage pour la Gymnastique des Ecoles, des Sociétés et Particuliers

INSTALLATIONS COMPLÈTES

DE

SALLES ET D'EMPLACEMENTS DE GYMNASTIQUE

Pour prix-courant et catalogue illustré, s'adresser au représentant général,

H. WÆFFLER, professeur de gymnastique à Aarau.

AVANT

d'acheter vos chaussures, demandez
prix courant, contenant 450 illustra-
tions de mon grand stock
de chaussures.



**Sur demande, il sera expédié
à tout le monde gratis et franco.**

Pantoufles pour dames, canevas, avec 1/2 talon	N° 36-42 fr.	1 80
Souliers de travail, pour dames, solides, cloués	» » »	5 50
Souliers de dimanche, pour dames, élégants, garnis	» » »	6 50
Souliers de travail, pour hommes, solides, cloués	» 40-48 »	6 50
Bottines pour messieurs, hautes avec crochets, ferrées, solides	» » »	8 —
Souliers de dimanche, pour messieurs, élégants, garnis	» » »	8 50
Souliers pour garçons et fillettes	» 26-29 »	3 50

De nombreuses attestations pour envois en Suisse et à l'étranger.

**Envoi contre remboursement. — Echange franco. — 450 ar-
ticles divers. — Le catalogue illustré sera envoyé à tout le
monde qui en fera la demande.** Zà 3005 g

H. Brühlmann-Huggenberger, Maison de chaussures, Winterthour.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournir
gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

P. BAILLOD & C^{IE}

GROS

NOUVEAU MAGASIN

DÉTAIL

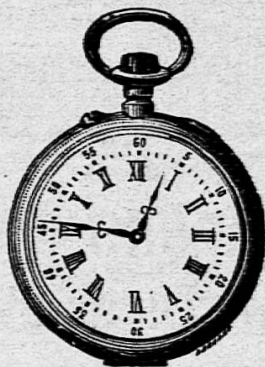
HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRE

CHAUX-DE-FONDS

Léopold Robert 58.

LAUSANNE

Place Centrale



Grand choix, toujours environ
1000 montres en magasin.

Chronomètres Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles

Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

Prix modérés — Garantie sur facture.

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.

Montre unioniste, croix-bleue.

Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.